



CONTRAT DE LOCATION MEUBLE DE TOURISME

Entre le propriétaire :

M. PLED DIDIER

Adresse : 8 chemin du grand Vaujoint

CP : 37190

Ville : CHEILLE

SIRET : 819 621 145 00013

Tél. 02 47 45 20 17 ou 06 95 08 35 94

Email : labeillebleue@free.fr

Et le locataire :

M MME _____

Adresse : _____

Tél. _____

Email : _____

Il a été convenu ce qui suit :

Le propriétaire s'engage à louer à titre provisoire le meublé situé au :

6, chemin du grand Vaujoint 37190 Cheillé

Pour la période du _____ à partir de 17 h au _____ à 10 h.

Article 1 - Conditions générales de location

Pour cette période le montant de la location est fixé à _____ euros, pour 4 personnes.

Ce prix s'entend :

Charges d'eau, de gaz, d'électricité comprises.

Linge de toilette, de lits et de cuisine fournis (lits faits à l'arrivée).

Taxe de séjour :

Non comprise dans le prix de la location : **1,00 € par adulte et par nuitée à régler à la fin du séjour.**

Capacité d'accueil maximum (supplément à prévoir au-delà de 4 personnes):

Six (6) personnes (adultes ou enfants) + bébé (lit bébé, chaise haute).

La présence d'animaux n'est pas acceptée.

Il est convenu qu'un état des lieux loués (mobilier, matériel, ménage, etc.) sera effectué en début et fin de séjour. Toute perte ou dégât donnera lieu à une indemnisation selon les conditions de l'article 4.

Le locataire réserve la location en versant, à titre d'arrhes 25% du montant de la location, soit _____ euros.

Les arrhes seront considérés comme dédit, et à valoir sur le prix de location

Le solde de la location, soit une somme de _____ euros, sera versé lors de la remise des clefs, à l'entrée en jouissance dans les lieux loués.

Article 2 - Conditions d'annulation

L'annulation est possible selon les conditions suivantes :

- Les réservations annulées au moins 60 jours avant le début du séjour pourront être remboursées à hauteur de 100%.
- Les réservations annulées au moins 30 jours avant le début du séjour pourront être remboursées à hauteur de 50%.

Article 3 – Arrivée et Départ

Le locataire est tenu de se présenter le jour et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire devra prévenir le propriétaire. En cas de non présentation dans les 24h qui suivent la date d'arrivée prévue, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son meublé. Sauf accord entres le propriétaire et le locataire, celui-ci devra quitter les lieux au plus tard au jour et à l'heure mentionnée sur le présent contrat.

Article 4 - Caution

Le dépôt de garantie, fixé à 300 euros, sera versé par le locataire à l'entrée des lieux. Cette somme répondra à la perte, aux dégâts occasionnés aux objets, mobilier ou autres. Cette caution sera restituée après état des lieux de sortie, lors du départ ou dans un délai maximum de 8 jours. En cas de dégradations occasionnées par le locataire aux lieux et choses louées, le montant restitué de ce dépôt sera minoré du coût des réparations, ou remplacement, sur présentation de justificatifs par le propriétaire, et ce dans un délai maximum de deux mois.

Une somme de **50 euros** sera versée par le locataire au moment du départ dans le cas où le ménage (non restitution du meublé dans l'état initial de propreté) serait à faire par le propriétaire.

Article 5 - Capacité

Le présent contrat est établi pour une location pouvant accueillir 6 personnes. Si le nombre de locataires dépasse le nombre spécifié dans le contrat, le propriétaire se réserve le droit de refuser l'entrée des lieux aux locataires supplémentaires, ou de demander, compte tenu des frais supplémentaires une participation.

Article 6 - Assurances

Les locataires sont invités à souscrire un contrat d'assurance type villégiature ou mobilier hors domicile (cf. contrat multirisque habitation) Les locataires sont tenus de s'informer auprès de leur compagnie d'assurance.

Toute réclamation ne sera prise en considération que pendant la durée légale du contrat si cette réclamation émane du locataire. Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses du présent contrat.

Cette location prendra effet si le propriétaire reçoit avant le _____

- le présent contrat daté et signé
- les arrhes de _____, à régler par virement bancaire à **Didier PLED (RIB fourni)**

Au delà de cette date la proposition de location sera annulée, et le propriétaire disposera de son meublé à sa convenance.

Le locataire, après avoir pris connaissance des conditions de locations appose sa signature au bas du contrat et en fait retour au propriétaire, accompagné d'un chèque du montant des arrhes. Le loueur pourra alors donner son accord définitif en retournant au locataire un double du contrat, signé par les deux parties.

Je soussignée _____ déclare agréer les termes du présent contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive et des conditions générales de location présentées sur le descriptif joint.

Fait à _____
Le _____

Fait à CHEILLE
Le _____

Le locataire :
(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Le propriétaire, Didier PLED

DESCRIPTIF DU GÎTE

LE LOGEMENT

- Maison de campagne RDC et étage
- Chauffage central
- Internet sans fil

SERVICES

- Lits faits à l'arrivée,
- Linge de lits, de toilette et de cuisine fourni
- Option ménage fin de séjour en supplément

Rez-de-chaussée

Séjour/Cuisine

- four traditionnel
- plaque cuisson induction
- four micro-ondes
- réfrigérateur/congélateur
- lave-vaisselle
- cafetière, bouilloire, grille-pain

- poêle à bois (bois à disposition)

Salon

- télévision - DVD/Blu-ray
- canapé type BZ couchage 160 (matelas couchage quotidien)

Salle d'eau

- douche italienne
- plan vasque
- sèche cheveux mural
- coin WC
- lave linge

Étage

Chambre

- 1 lit de 180 x 200 label "Belle literie"

Chambre mezzanine

- 2 lits de 90 x 200 label "Belle literie"

Salle d'eau étage

- cabine douche
- plan vasque

WC étage

Équipement bébé

- chaise bébé inclinable transat
- lit parapluie avec matelas (alèse et drap housse fournis)
- baignoire

Extérieurs

Terrasse

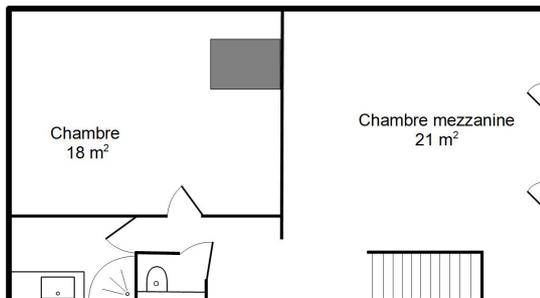
- mobilier de jardin
- barbecue

Grand terrain de détente clos

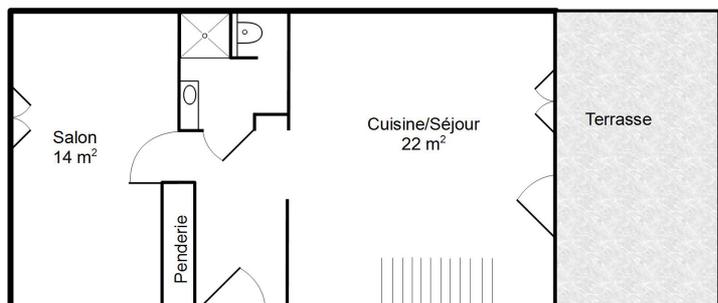
- table de ping-pong

Grange

Local permettant d'abriter un véhicule de tourisme et des bicyclettes



Étage



Rez de Chaussée